



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.1/378
8 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

Centième session

Genève, 17-19 octobre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CENTIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 octobre 2006, à 10 heures

Mardi 17 octobre 2006

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/SC.1/378
2. Adoption du rapport sur la ECE/TRANS/SC.1/377
quatre-vingt-dix-neuvième session
3. Activités d'organes de la CEE et d'organisations
internationales présentant un intérêt pour le
Groupe de travail
 - a) Comité des transports intérieurs et ses organes ECE/TRANS/166
subsidiaires
 - b) Organisations internationales

* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 0039), soit par courrier électronique (roadtransport@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé au portail de Pregny, avenue de la Paix, Genève (voir plan à la dernière page), afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

4. Mise en œuvre de l'AETR

- | | |
|--|---|
| a) État de l'AGR et des précédents amendements | ECE/TRANS/SC.1/2006/2 |
| b) Élaboration d'amendements nouveaux | ECE/TRANS/SC.1/AC.6/6
ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/1/Rev.1

ECE/TRANS/SC.1/AC.6//2006/2
ECE/TRANS/SC.1/2006/7 |
| c) Questions pratiques relatives à la mise en œuvre du tachygraphe numérique | ECE/TRANS/SC.1/2006/8
ECE/TRANS/SC.1/2006/9 |

Mercredi 18 octobre

- | | |
|---|---|
| 5. Projet de protocole additionnel à la CMR | ECE/TRANS/SC.1/2005/1/Rev.1
ECE/TRANS/SC.1/2006/1
Documents informels |
|---|---|

6. Infrastructure des transports routiers

- | | |
|---|------------------------|
| a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) | |
| i) État des précédents amendements à l'AGR | |
| ii) Examen d'une proposition d'amendement de l'AGR | ECE/TRANS/SC.1/2006/4 |
| iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR | ECE/TRANS/SC.1/2006/3 |
| iv) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR | ECE/TRANS/SC.1/AC.5/40 |
| b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) | ECE/TRANS/SC.1/2006/5 |

Jeudi 19 octobre

7. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

- | | |
|--|-----------------------|
| a) Examen de questions concernant la facilitation du transport routier international | |
| i) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte) | ECE/TRANS/SC.1/2006/6 |
| ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier international et application desdits instruments | |

8. Élection du Bureau

9. Questions diverses

Date de la prochaine session

10. Adoption de décisions

Annexe 1. Registration Form

Annexe 2. Map of the United Nations Office at Geneva

II. NOTES EXPLICATIVES¹

17 octobre 2006

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est son adoption.

Point 2 Adoption du rapport sur la quatre-vingt-dix-neuvième session

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport sur sa quatre-vingt-dix-neuvième session qui a été établi par le secrétariat après la session.

Point 3 Activités d'organes de la CEE et d'organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

Le Comité des transports intérieurs, à sa soixante-huitième session (7-9 février 2006), a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-dix-neuvième session (TRANS/SC.1/377 et Add.1) avant son adoption à la centième session du SC.1 (ECE/TRANS/166 par. 38). Il a entériné le mandat et le Règlement intérieur adoptés par le Groupe de travail à sa quatre-vingt-dix-neuvième session (TRANS/SC.1/377/Add.1). Il a aussi adopté son programme de travail (ECE/TRANS/2006/5) pour la période 2006-2010 y compris le projet de programme établi par le SC.1 (TRANS/SC.1/377, annexe 3).

Toutes les questions relatives au SC.1 examinées par le Comité seront abordées au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

Le Groupe de travail est informé qu'à partir du début de 2006 la cote de tous les nouveaux documents publiés par la Commission économique pour l'Europe et tous ses organes subsidiaires commencera par «ECE/...».

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents expédiés par courrier avant la réunion ou téléchargés sur Internet.

À sa soixante-huitième session, le Comité a invité de nouveau tous ses organes subsidiaires à accélérer les travaux en cours sur la sécurité des transports et à envisager de nouvelles activités dans ce domaine, puis à lui communiquer les résultats de ces travaux à sa soixante-neuvième session.

b) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales participant à la session sont invités à informer le Groupe de travail de leurs activités et à communiquer au secrétariat un résumé succinct de leurs interventions pour inclusion dans le rapport de la session.

Point 4. Mise en œuvre de l'AETR

Le Groupe de travail sera informé des résultats du séminaire qui a eu lieu à Moscou les 2 et 3 mars 2006 dans le but de familiariser les pays de la CEI avec l'introduction du tachygraphe numérique. Il est proposé de tenir à Genève, à la suite de la cent unième session du SC.1, un atelier supplémentaire, destiné aux pays de l'AETR non membres de l'UE, sur l'introduction du tachygraphe numérique; cet atelier serait organisé en coopération avec le projet MIDT concernant le suivi de la mise en œuvre du tachygraphe numérique financé par l'UE et le Gouvernement suédois. En cas d'accord du SC.1, le CTI sera prié d'approuver la tenue de cet atelier du 15 au 19 octobre 2007 ou à la suite d'une session future éventuelle du Groupe spécial.

a) État de l'AETR et des précédents amendements

Les amendements à l'AETR concernant l'introduction du tachygraphe numérique (TRANS/SC.1/375/Add.2), qui ont été communiqués par le Secrétaire général de l'ONU aux Parties contractantes le 24 juin 2005 (notification dépositaire C.N.475.2005.TREATIES-1), sont entrés en vigueur le 16 juin 2006. La période de transition de quatre ans prévue pour l'introduction du tachygraphe numérique par les pays de l'AETR non membres de l'UE a commencé à cette date. Le Groupe de travail sera saisi d'une version complète de l'AETR et de ses amendements (ECE/TRANS/SC.1/2006/2).

b) Élaboration d'amendements nouveaux

À sa quatre-vingt-dix-huitième session, le Groupe de travail a proposé que le Groupe de travail spécial sur la révision de l'AETR se réunisse pour examiner l'incorporation dans l'AETR des nouvelles dispositions adoptées par l'UE afin de simplifier les règles relatives aux temps de conduite et de repos et à renforcer les contrôles du respect desdites dispositions. Ces dispositions ont été adoptées par l'Union européenne le 2 février 2006.

Le Comité des transports intérieurs a accepté la demande du SC.1, et la réunion du Groupe de travail spécial a eu lieu du 22 au 24 mai 2006. Le rapport de ce groupe est reproduit dans le document ECE/TRANS/SC.1/AC.6/6. Les projets d'amendements à l'AETR recommandés par le Groupe de travail spécial figurent aussi dans le document ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/1/Rev.1.

Le Groupe de travail devrait passer en revue les amendements proposés et recommander une ligne de conduite future. Il souhaitera peut-être demander au CTI d'approuver la tenue d'une réunion du Groupe de travail spécial du 22 au 24 mai 2007. Le Groupe de travail devrait aussi

donner son avis sur le document ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/2, sur lequel le Groupe spécial ne s'est pas prononcé en raison de son caractère politique.

Le Groupe de travail sera saisi d'une proposition du secrétariat visant à créer une nouvelle annexe de l'AETR dans laquelle plusieurs nouveaux formulaires pourraient être ajoutés. Ces formulaires, qui sont élaborés actuellement par l'Union européenne, comprendraient peut-être une lettre type attestant que le conducteur n'a pas travaillé au cours de la semaine/quinzaine précédente et une notification officielle d'infraction afin que les conducteurs ne soient pas punis deux fois pour la même infraction. Cette proposition est présentée dans le document ECE/TRANS/SC.1/2006/7.

c) Questions pratiques relatives à la mise en œuvre du tachygraphe numérique

Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note du document ECE/TRANS/SC.1/2006/8 qui propose des mesures que les Parties contractantes à l'Accord, non membres de l'UE, pourraient prendre au cours de la période de transition de quatre ans pour l'introduction du tachygraphe numérique, de manière à faire en sorte que tous les tachygraphes numériques utilisés dans leurs parcs de véhicules soient activés et étalonnés comme il convient.

Le Groupe de travail sera aussi saisi d'un plan de projet destiné aux Parties contractantes à l'Accord, non membres de l'UE, sur ce qui doit être fait pour mettre en œuvre le tachygraphe numérique au niveau national (ECE/TRANS/SC.1/2006/9). Ce plan est soumis par le MIDT et la CORTE (Confederation of Organizations in Road Transport Enforcement).

18 octobre 2006

Point 5. Projet de protocole additionnel à la CMR

À sa quatre-vingt-dix-neuvième session, le SC.1 a chargé un comité de rédaction de finaliser le texte d'un nouveau protocole à la Convention prévoyant l'utilisation d'une lettre de voiture électronique, établie d'après les commentaires relatifs à la proposition d'UNIDROIT qui ont été formulés par écrit ou oralement pendant la session, mais a demandé que le fond ne soit pas modifié (TRANS/SC.1/377, par. 26). Ce comité de rédaction, composé du professeur Jacques Putzeys (UNIDROIT) et de M. José Angelo Estrella Faria (CNUDCI), a élaboré le nouveau projet qui est reproduit dans le document ECE/TRANS/SC.1/2005/1/Rev.1.

De son côté, l'IRU a élaboré une proposition alternative (ECE/TRANS/SC.1/2006/1). Le secrétariat a écrit aux Parties contractantes de la CMR, le 16 juin 2006, en leur demandant d'envoyer leurs observations sur ces deux propositions avant le 1^{er} septembre 2006. Les observations reçues seront soumises au Groupe de travail dans des documents informels.

Le Groupe de travail devrait adopter le texte du projet de protocole additionnel à sa centième session.

Point 6 Infrastructure des transports routiers

a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

i) État des amendements précédents à l'AGR

Le Groupe de travail sera informé que les propositions d'amendements aux annexes I et II de l'AGR, adoptées par le SC.1 à sa quatre-vingt-dix-huitième session en 2004 (TRANS/SC.1/375, annexe 1 et Add.2), sont entrées en vigueur le 7 janvier 2006.

Les propositions d'amendements de l'annexe I de l'AGR relatives aux nouvelles routes E ou à l'extension de routes E en Bulgarie, en Suède et en Turquie, qui ont été adoptées par le SC.1 à sa quatre-vingt-dix-neuvième session (TRANS/SC.1/377, annexe 1), ont été communiquées aux Parties contractantes par le Secrétaire général, le 23 février 2006, dans la notification dépositaire C.N.160.2006.TREATIES-1.

ii) Examen d'une nouvelle proposition d'amendement de l'AGR

Le Groupe de travail sera saisi pour examen et adoption éventuelle d'une proposition des Pays-Bas et du secrétariat visant à modifier l'article 9 de l'AGR afin de préciser qu'une Partie contractante qui fait objection à une proposition d'amendement de l'annexe II de l'AGR n'est pas liée par cet amendement lorsque, par la suite, il entre en vigueur (ECE/TRANS/SC.1/2006/4). Le libellé actuel de l'article 9 n'est pas clair sur ce point.

iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner une proposition relative à une nouvelle route E en Estonie et en Lettonie (ECE/TRANS/SC.1/2006/3).

iv) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR

La vingtième session de la Réunion spéciale sur l'application de l'AGR a eu lieu le 9 juin 2006. Le rapport de la réunion est contenu dans le document ECE/TRANS/SC.1/AC.5/40. La Réunion spéciale a approuvé les propositions des Pays-Bas visant à modifier l'annexe II et recommandé leur adoption par le SC.1. Les amendements proposés figurent dans l'annexe 1 du document ECE/TRANS/SC.1/AC.5/40.

En ce qui concerne la proposition de la France concernant les évaluations et les contrôles de sécurité routière (TRANS/SC.1/2005/5), la Réunion spéciale a estimé qu'il serait prématuré d'entreprendre un examen approfondi de cette question puisque la Commission européenne élaborait actuellement une directive sur ce sujet. Elle a recommandé que le SC.1 décide de la forme que prendra cette proposition à l'avenir, à savoir une nouvelle section du chapitre VI (Entretien de l'annexe II), une nouvelle annexe, un nouvel instrument juridique ou initialement une résolution (ECE/TRANS/SC.1/AC.5/40, par. 13).

b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Le Groupe de travail sera informé par le Directeur du projet TEM des progrès réalisés depuis sa dernière session pour ce qui est de l'évolution de ce projet (ECE/TRANS/SC.1/2006/5).

19 octobre 2006

Point 7. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

a) Examen de questions concernant la facilitation du transport routier international

i) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)

Le Groupe de travail sera informé par le Président du Conseil des bureaux de l'évolution de la Carte internationale d'assurance automobile (ECE/TRANS/SC.1/2006/6).

ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

Le secrétariat fournira des informations sur l'état des adhésions aux instruments juridiques de la CEE dans le domaine du transport routier depuis la dernière session du SC.1.

Point 8. Élection du bureau

Conformément au Règlement intérieur, le Groupe de travail devrait élire les membres de son bureau (Président et Vice-Président) pour ses cent unième et cent deuxièmes sessions.

Point 9. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question inscrite sous ce point de l'ordre du jour.

Date de la prochaine session

Le Groupe de travail sera informé que les dates du 16 au 18 octobre 2007 ont été retenues à titre provisoire pour sa cent unième session.

Point 10. Adoption de décisions

Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, une brève liste des décisions prises à sa centième session.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Annexe 1 – Conference Registration Form

Return to secretariat by fax (+41-22 917 0039 or by E-mail (roadtransport@unece.org) and BRING THIS ORIGINAL with you. An additional form is required for spouses

Title of the Conference

Working Party on Road Transport, one hundredth session, 17-19 October 2006

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Mrs.

Ms.

Family Name

First Name

Date of Birth

/ /

Participation Category

Head of Delegation

Delegation Member

Observer Country

Observer Organization

NGO (ECOSOC Accred.)

Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

From

Until

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English

French

Russian

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse Yes

No

Family Name (Spouse)

First Name

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

ANNEX 2 - MAP OF THE UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

